

Des engagements politiques contre la pollution électromagnétique ?

Les problèmes rencontrés par les personnes dites « électrosensibles » sont graves. Les partis politiques sont-ils prêts à prendre des mesures pour les protéger ?

Gérald Hanotiaux (CSCE)

Les fidèles lectrices et lecteurs de cette revue le savent, nous avons réalisé une enquête approfondie sur les personnes dites « électrosensibles », dont l'existence est déstructurée et rendue douloureuse en raison de la pollution électromagnétique liée aux réseaux sans fil. Les rayonnements nécessaires au fonctionnement des nouvelles technologies sans fil, appelés également « micro-ondes », extrêmement puissants et dont la présence est exponentielle dans notre environnement, sont en effet au centre de la souffrance d'une partie de la population belge. En l'absence de toute statistique officielle des autorités belges, nous avons dû nous tourner vers la France, où l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), a tenté une évaluation de la situation. « *Faute de critères de diagnostic et de classification faisant consensus et permettant un recensement précis, l'estimation repose sur l'autodéclaration des individus se considérant comme électrosensibles. L'Anses avance toutefois un chiffre fondé sur les études scientifiques les plus récentes. Il suggère une prévalence (nombre de cas au sein de la population) de l'ordre de 5 %, soit un total - considérable - d'environ 3,3 millions de Français souffrant, sous une forme ou sous une autre et à des degrés variables, de sensibilité exacerbée aux ondes électromagnétiques.* » (1)

En rapportant ce pourcentage à l'échelle de la population belge, comportant selon Statbel 11.697.557 membres au premier janvier 2023, nous arrivons au nombre de plus de 584.000 individus. L'adjectif « dérisoire » pourrait difficilement être accolé à cette portion de population...

Si les vécus rapportés révèlent des degrés de sensibilité variés, nos élus et élus peuvent cependant tenter l'empathie en imaginant évoluer dans des environnements où leur corps n'est plus le bienvenu nulle part, et où l'air ambiant – traversé de rayonnements – déclenche et entretient partout des symptômes destructeurs. La conséquence en est une désocialisation totale des individus, incapables d'encore fréquenter tout lieu de vie sociale, envahis par les rayonnements des antennes, des bornes wifi et des *smartphones* omniprésents.

Face aux constats révélés par notre enquête, nous pourrions imaginer qu'un problème de cette ampleur fasse partie des priorités politiques, hélas il n'en est manifestement rien... Malgré un processus de reconnaissance mené au Sénat durant les années 2020 et 2021, l'ampleur du désastre pour les électrosensibles est malheureusement aussi grande que son inexistence dans l'actualité politique et sociale de ce pays. En conséquence, le sujet est en général absent des réflexions du grand public, parmi lequel peu de gens connaissent jusqu'à la simple existence de l'électrosensibilité... Des initiatives politiques devraient normalement être à l'ordre du jour, tant en matière d'information de la population qu'au niveau des solutions à apporter à un public en grande souffrance. Aujourd'hui, à l'exception notable de Fatima Ahallouch, la parlementaire socialiste qui a tenté de mener le processus de reconnaissance de l'électrosensibilité au Sénat, l'inertie politique règne en maître. Pour notre interpellation des partis, nous n'étions donc guère optimiste sur la richesse et la fermeté des réponses à venir...

L'ampleur du désastre est aussi grande que son inexistence dans l'actualité politique et sociale de ce pays

Un questionnaire non exhaustif

Les questions imposées par cette situation sanitaire sont nombreuses mais nous avons décidé de limiter notre questionnaire. Sans doute valait-il mieux recevoir des réponses argumentées à quelques questions ciblées, plutôt que de provoquer une « noyade » dans un questionnaire sans fin... Sous l'intitulé « Lutter contre la pollution électromagnétique, protéger la population et en particulier les personnes électrosensibles », nous avons donc envoyé huit questions aux six partis francophones représentés dans les parlements, accompagnées d'une présentation résumée de notre étude, en insistant sur ses éléments les plus importants et problématiques.

Prétendre que ces questions ont grandement inspiré les partis serait mentir... (*Lire p. 94*) Si tout n'est cependant pas totalement noir dans les réponses reçues, y voir des engagements fermes à prendre la question à bras le corps durant la prochaine législature représente un pas qu'en l'état nous ne franchirons pas... Notons déjà que, pour l'ensemble des questions, la réponse du PTB tient en... 258 caractères, espaces comprises. Si nous sommes évidemment d'accord avec leurs propos, nous soupçonnons une absence de lecture des documents envoyés en accompagnement de notre questionnaire, absence sans doute identique dans le chef des autres partis... Nous conseillons aux différents services d'études des partis d'aiguiser leurs connaissances sur le sujet, par exemple en lisant les différents dossiers publiés par la revue *Ensemble !...* (*Lire l'encadré ci-contre.*) L'accès

Prétendre que ces questions ont grandement inspiré les partis serait mentir

aux dossiers est totalement libre – zéro copyright –, leur reproduction et diffusion largement souhaitées, et le plagiat par les partis politiques carrément encouragé !

Avant de livrer aux pages suivantes les questions et réponses, il n'est pas inutile de rappeler le résultat du vote de la « proposition de résolution relative à la reconnaissance de l'électrohypersensibilité », intervenu au Sénat le 21 mai 2021. Après une reconnaissance acquise en Commission des affaires transversales, le vote en plénière – bien que serré – s'est hélas clôturé par un rejet du texte. Sur les 53 sénateurs prenant part au vote, 24 ont voté pour, les représentants du PS, d' Ecolo-Groen, de Vooruit, du PTB et du cdH, devenu depuis Les Engagés. Parmi les 29 sénateurs contre le texte (Vlaams Belang, N-VA, CD&V, Open-VLD et MR), certains ont notamment déclaré avoir peur – en



L'EXCLUSION PAR LA POLLUTION ÉLECTROMAGNÉTIQUE

Notre étude sur « L'exclusion par la pollution électromagnétique » s'est déployée sur cinq dossiers très denses, rendant notamment compte de la teneur de 36 entretiens semi-directifs avec des personnes électrosensibles. Après un dossier introductif dans notre numéro 104, une analyse des entretiens a donné lieu à un « état des lieux » en deux parties dans nos numéros 105 et 107, un volet portant sur les difficultés dans la vie quotidienne et l'autre dans la vie professionnelle. Chaque volet est accompagné d'entretiens approfondis, notamment avec des médecins électrosensibles, ou ciblé sur une procédure en justice victorieuse pour obtenir des revenus de remplacement en raison de l'électrosensibilité.

Différents acteurs institutionnels ont ensuite été interpellés. Dans notre numéro 110, nous avons donné la parole à différents acteurs qui ont été amenés à rencontrer la problématique de l'électrosensibilité. Véronique Ghesquière, coordinatrice chez Unia, organisme habilité à recueillir les signalements de cas de discrimination en Belgique, nous a exposé les dossiers ouverts par des électrosensibles. Thomas Gérard, conseiller en prévention du syndicat CSC nous a expliqué son accompagnement d'un travailleur souffrant d'électrosensibilité, notamment après un travail problématique au contact d'une machine émettant des rayonnements électromagné-

tiques. Benoît Piedbœuf, chef de groupe du Mouvement réformateur (MR) à la Chambre, également bourgmestre de Tintigny, nous a parlé de son initiative de faire voter – à l'unanimité du Conseil communal – un engagement à préserver une zone de sa commune de tout rayonnement électromagnétique de haute fréquence.

Dans notre numéro 111 enfin, nous avons donné la parole à Nicolas Prignot, un philosophe des sciences dont le doctorat a précisément porté sur « L'onde, la preuve et le militant », qui développe notamment la notion de « preuve scientifique », exigée avant d'agir contre la pollution électromagnétique. Nous voyons encore dans les réponses reçues des partis comment cette notion favorise un attentisme délétaire... Nous y avons également décortiqué un argument maintes fois entendu dans notre pays, selon lequel les normes belges d'émission de rayonnements seraient « très sévères ». Haroun Fenaux, porte-parole de l'entreprise Proximus, principal opérateur de téléphonie en Belgique, y a également fait part de son point de vue. Enfin, nous y avons publié une interview de Fatima Ahallouch, l'élue socialiste qui s'est battue au Sénat pour tenter de faire voter une « Proposition de résolution relative à la reconnaissance de l'électrohypersensibilité ».

Toutes nos publications sont disponibles sur notre site www.ensemble.be.

cas de reconnaissance – de devoir faire face à une entrave au développement technologique. (2) La technologie toute puissante et le profit l'emportent donc sur la santé humaine... □

(1) « Électrosensibles : des symptômes réels qui restent inexplicables », Pierre Le Hir, *Le Monde*, 27 mars 2018.

(2) Pour une description du processus de reconnaissance, lire l'interview de Fatima Ahallouch « Nous avons fait avancer le débat ! », *Ensemble !* n°111, pages 95 à 105.

▷ (Une version plus détaillée de cette analyse est disponible sur notre site internet)

Lutter contre la pollution électromagnétique, protéger les électrosensibles

2024 : nos priorités, leurs programmes. Les six partis francophones se sont positionnés par rapport à nos propositions en matière de lutte contre la pollution électromagnétique.

Votre parti est-il prêt à... Ci-dessous les réponses des six partis francophones à une sélection de propositions qui nous paraissent pertinentes pour protéger les personnes électrosensibles (EHS) et l'ensemble de la population des pollutions électromagnétiques.

① **Faire adopter aux différents niveaux de pouvoir une reconnaissance officielle de l'électrosensibilité et des mesures de protection des personnes qui en souffrent et la prise en compte de leurs besoins spécifiques. Adopter une reconnaissance de l'EHS comme « handicap fonctionnel » au niveau professionnel, tel que c'est le cas en Suède, par exemple.**

PS : Le PS est favorable à l'ouverture de l'examen de la question de la reconnaissance de l'électrosensibilité.

MR : La reconnaissance de l'hy-persensibilité électromagnétique est étroitement liée à la connaissance des mécanismes d'action des champs électromagnétiques. Or, il n'y a aujourd'hui pas de consensus scientifique sur un éventuel lien de cause à effet. Tel que conclu dans l'étude réalisée par Sciensano (Étude de l'électrohypersensibilité sur la base d'un protocole d'exposition créé en collaboration avec des personnes déclarant souffrir d'électrohypersensibilité), aucune preuve scientifique d'un lien entre les champs électromagnétiques d'une part et l'électrohypersensibilité d'autre part n'a pu être prouvé. Ces conclusions rejoignent celles apportées par le Conseil Supérieur de la Santé en 2020. Par contre, cette étude met en évidence l'importance d'améliorer la prise en charge au niveau médical.

Ecolo : Ecolo défend le principe de précaution et veut protéger les personnes vulnérables. Dès lors, dans l'attente de résultats scientifiques qui permettraient aux autorités publiques d'établir des critères clairs pour une éventuelle reconnaissance d'incapacité fonctionnelle, nous souhaitons favoriser la création de zones blanches ou faiblement exposées en Wallonie dans des hôpitaux, des écoles ou encore des quartiers résidentiels afin de davantage protéger les personnes électrosensibles. Nous voulons également favoriser le développement et l'usage des réseaux filaires (la fibre optique par exemple) qui offrent des connexions à haut

débit sans nécessiter le placement d'antennes.

PTB : Concernant la pollution électromagnétique, nous souhaitons financer les recherches concernant l'électrosensibilité et garantir des résultats scientifiques, objectifs et indépendants, non influencés par les intérêts des multinationales de la télécommunication.

Les Engagés : Comme vous l'indiquez dans votre document, nous avons effectivement voté pour la résolution du Sénat en 2020-2021. Tout d'abord, nous souhaitons avoir des recherches scientifiques qui prouvent les souffrances des personnes électrohypersensibles. Sur base des résultats, nous établirons un plan d'action. C'est effectivement ce qui est demandé dans la résolution citée ci-dessus.

Défi : Oui, pour la reconnaissance officielle de l'électrosensibilité.

« Le PS est favorable à l'examen de la reconnaissance de l'électrosensibilité »

② **Faire en sorte que les professionnels de la santé et les gestionnaires d'établissements publics de soins (hôpitaux, géné-**

ralistes, maisons médicales, etc.) soient sensibilisés à l'existence de l'électrosensibilité et qu'ils soient encouragés à prendre les mesures nécessaires afin d'accueillir dans les meilleures conditions les personnes qui s'en plaignent.

PS : Oui, pour le PS, leur sensibilisation est utile.

MR : Le MR soutient l'amélioration de la prise en charge médicale des symptômes potentiellement liés à une hypersensibilité. Par contre, pour le MR, la mise en œuvre d'autres mesures ayant un impact direct sur le fonctionnement des services et des institutions ne peuvent être prises qu'en fonction des recommandations scientifiques, à l'instar des recommandations formulées en 2020 par le Conseil Supérieur de la santé.

Ecolo : Oui. L'électrosensibilité est encore trop souvent déconsidérée dans les milieux médicaux. Nous sommes donc pour la mise sur pied de campagnes de recherche à ce sujet.

PTB : Voir la réponse à la question 1.

Les Engagés : Nous proposons de tenir compte de l'impact que les rayonnements électromagnétiques présents dans des établissements de soins pourraient avoir sur les personnes électrohypersensibles. Ces personnes pourraient signaler vouloir être traitées dans des conditions adaptées à leurs besoins.

DéFI : Oui.

③ **Faire adopter une législation spécifique sur l'interdiction des équipements émettant des rayonnements électromagnétiques (Wifi, Dect, tablettes, etc.) dans les institutions publiques susceptibles de toucher les personnes les plus fragiles, comme c'est par exemple le cas dans une certaine mesure en France (Loi Abeille, 2015). Par exemple, concernant le wifi dans les écoles, installations sportives et crèches, dans lesquelles évoluent des enfants.**

PS : Le PS propose de créer des zones exemptes de réseaux sans fil (« zones blanches ») dans des établissements et des lieux publics (hôpitaux, écoles, dans le secteur du tourisme etc.) afin de protéger les personnes électrohypersensibles.

MR : Voir réponse précédente.

Ecolo : Non. Plutôt qu'une interdiction, nous sommes pour une limitation stricte des rayonnements électromagnétiques dans ces espaces.

PTB : Voir la réponse à la question 1.

Les Engagés : Dans la mesure du possible, nous voulons privilégier le filaire au Wifi ou à la 4G/5G, surtout dans les écoles et les crèches.

DéFI : Non.

④ **Adopter un principe de précaution concernant l'émission des normes de rayonnements électromagnétiques de haute fréquence.**

PS : Le PS propose de mener des études indépendantes pour mieux connaître l'impact de l'exposition aux champs magnétiques sur la santé. Le PS propose également d'évaluer l'exposition cumulée aux champs magnétiques et de prendre des mesures pour réduire, si nécessaire, les émissions électromagnétiques.

MR : Le MR s'inscrit dans les recommandations scientifiquement validées.

Ecolo : Oui. Nous sommes pour une limitation de la norme des rayonnements électromagnétiques en vertu du principe de précaution. Oui. Ecolo s'oppose à la hausse de la norme sur les rayonnements électromagnétiques.

PTB : Voir la réponse à la question 1.

Les Engagés : Sous la précédente législature, lorsque Céline Fremault était ministre en Région de



Notre étude sur « L'exclusion par la pollution électromagnétique » s'est déployée sur cinq dossiers très denses, dont l'un fut le dossier de couverture du n°105 d'Ensemble !

Bruxelles-Capitale, nous avons fait valoir le principe de précaution concernant l'émission des normes de rayonnements électromagnétiques de haute fréquence. En effet, elle n'avait pas souhaité augmenter la norme, car nous n'avions pas la certitude de l'impact que cela pouvait éventuellement avoir sur la santé des Bruxellois. On constate que sous la présente législature à Bruxelles la norme a fortement augmenté.

DéFI : Oui.

⑤ **Garantir, à tout le moins, que plus aucune hausse de la norme de rayonnements électromagnétiques de haute fréquence ne sera effectuée. Alors que la protection des populations avait déjà baissé en 2014, le seuil passant de 3v/m à 6v/m - un changement annoncé comme ultime, voire même temporaire avant de revenir à 3v/m-, la législature 2019-2024 a vu cette norme grandement augmentée vers 14,5v/m.**

PS : Voir question 4.

MR : Voir question 4.

Ecolo : Oui. Ecolo s'oppose à la hausse de la norme sur les rayonnements électromagnétiques.

PTB : Voir la réponse à la question 1.

Les Engagés : Nous sommes d'accord de soutenir la réalisation d'analyses des normes maximale de rayonnement (cf. réponse à la question précédente).

DéFI : Oui.

« Sous la présente législature la norme a fortement augmenté à Bruxelles »



Tous les partis déclarent désirer l'avènement d'études indépendantes sur l'électrosensibilité. Problème, tout reste encore coincé aujourd'hui dans un cadre défini par l'ICNIRP, un organisme tout sauf indépendant...



- ⇒ ⑥ Soutenir des recherches indépendantes visant à dégager un diagnostic objectif de l'électrohypersensibilité et à définir son impact sur le plan sanitaire en Belgique.

PS : Voir réponse 4.

MR : Le MR soutient la réalisation des recherches indépendantes réalisées par des experts scientifiques.

Ecolo : Oui.

PTB : Voir la réponse à la question 1.

Les Engagés : Nous voulons continuer la recherche scientifique en ce qui concerne l'impact que les rayonnements électromagnétiques peuvent avoir sur les humains, en particulier sur les personnes qui sont électrohypersensibles.

DéFI : Oui.

- ⑦ Soutenir la réalisation d'une analyse indépendante des normes maximales de rayonnement, de la manière dont elles ont été fixées et de leur pertinence réelle, une trentaine d'années après l'apparition de la téléphonie mobile.

PS : Oui, Le PS propose de mener des études indépendantes pour mieux connaître l'impact de l'exposition aux champs magnétiques sur la santé.

MR : Voir la réponse à la question 6.

Ecolo : Oui.

PTB : Voir la réponse à la question 1.

Les Engagés : Nous sommes d'accord de soutenir la réalisation d'analyses des normes maximales de rayonnement (cf. réponse à la question précédente).

DéFI : Oui.

- ⑧ Promouvoir la création de logements adaptés aux besoins des électrosensibles, à l'abri de tout rayonnement électromagnétique de haute fréquence. (Ce type de logements existe par exemple en Suisse, sur le territoire de la Ville de Zurich). Promouvoir la fixation de « zones blanches » sur le territoire (à l'instar de la commune de Tintigny, dans le sud du pays).

PS : Le PS entend permettre aux personnes qui le souhaitent de construire des logements adaptés aux besoins des électrosensibles.

« Ecolo est pour l'établissement de zones blanches »

MR : Il est impératif d'éradiquer les zones insuffisamment couvertes, en particulier dans les régions rurales, afin de garantir une connectivité équitable pour tous les citoyens. Il est également nécessaire de développer un réseau très haut débit accessible à l'ensemble de la population, en mettant l'accent sur les besoins des entreprises pour favoriser leur croissance et leur compétitivité. Enfin, il est impératif d'accélérer le déploiement de la technologie 5G tant pour les citoyens que pour ses applications industrielles. Ce triptyque de mesures est incontournable pour assurer le développement socio-économique optimal de la société moderne prônée par le MR.

Ecolo : Oui, nous sommes pour l'établissement de lieux de vie adaptés et de zones blanches réparties sur tout le territoire.

PTB : Voir la réponse à la question 1.

Les Engagés : Nous ne voyons pas d'inconvénients à ce que des personnes électrohypersensibles puissent adapter leurs logements. Nous sommes également favorables à la mise en œuvre d'un principe intrabelge

d'utilisation des sites d'émissions entre opérateurs de sorte à réduire la multiplicité des implantations et des antennes tout en améliorant le taux de couverture du territoire. En ce qui concerne la fixation de certaines zones blanches sur le territoire, cela ne peut pas se faire au détriment de l'accès pour les secours aux lieux en question, ce qui est souvent le cas à l'heure actuelle.

DÉFI : Non. □

EHS : entre déni et timides avancées

Prétendre que nos questions ont grandement inspiré les partis serait mentir... Certains partis semblent néanmoins prêts à soutenir des (très modestes) avancées.

Il serait impossible de commenter ces réponses de manière exhaustive, au risque de devoir réécrire les cinq dossiers consécutifs à notre enquête. Cependant, trois sujets émergent clairement, méritant un développement argumentatif que nous résumons ici et développons sur notre site Internet. (1)

Des études indépendantes ET pertinentes

Le MR évoque une étude récente menée par Sciensano. Or le type de tests développés dans les études de ce genre sont, depuis plusieurs années, décrits comme non pertinents par les personnes électrosensibles,

qu'à chaque demande de l'industrie de remonter les normes, le monde politique s'est exécuté. Et l'ironie du système belge de coalition veut que, jusqu'à aujourd'hui, à chaque fois la remontée a été entérinée par un ministre écologiste de l'environnement. Nous rappelons dans notre article quelques données historiques fondamentales au sujet de la manière ahurissante dont ces normes ont été fixées.

« Un organisme indépendant »

Enfin, nous réagissons au fait que, dans leurs réponses, tous les partis déclarent désirer l'avènement d'études indépendantes sur l'élec-

lons dans notre article les données fondamentales contenues dans un rapport d'enquête publié par deux parlementaires Verts européens, où sont décrits les conflits d'intérêts flagrants régnant dans ladite Commission. Ces données sont édifiantes. Pour tout autre sujet de santé publique, il nous semble que l'ICNIRP aurait déjà été démantelée, ce que nous demandons... Avec la pollution électromagnétique, il semble que tout soit permis, même le plus aberrant des scandales ! (2)

Blanches ou pas ?

Nous revenons également brièvement sur la réponse cocasse du MR, désireux d'éradiquer les zones blanches (dénuées de rayonnements de hautes fréquences, les micro-ondes émises par les nouvelles technologies...) Il se fait qu'aujourd'hui, la seule zone blanche belge se situe sur le territoire d'une commune gérée par un bourgmestre... MR ! Dans ses réponses, le seul parti à rejoindre ce bourgmestre est Ecolo, désireux de favoriser « l'établissement de lieux de vie adaptés et de zones blanches réparties sur tout le territoire ». Les électrices et électeurs belges devront s'en souvenir lors des prochaines élections communales du 13 octobre 2024, et lors de l'installation des conseils communaux sur les territoires éventuellement acquis par les écologistes. S'il nous semble ahurissant de voir se développer un monde où des petites zones connaîtraient un air sain pour accueillir les personnes électrosensibles, la pollution régnant en maître partout ailleurs, force est de constater qu'en l'état actuel de la

A chaque demande de l'industrie de remonter les normes de rayonnements en Belgique, les responsables politiques s'exécutent

en regard de leur vécu des symptômes du syndrome des micro-ondes, tel que défini par l'Organisation mondiale de la santé.

Le non-relèvement des normes

Nous réagissons aux déclarations des partis - surtout Ecolo - qui se déclarent contre le relèvement des normes, et même désireux de normes bien plus basses que celles en vigueur actuellement. Les constats dans la réalité, hélas, sont

trosensibilité, ainsi que sur la nocivité des rayonnements nécessaires au fonctionnement des nouvelles technologies sans fil. Le problème est qu'en matière de rayonnements électromagnétiques, et des effets sur la santé publique de ceux-ci, tout reste encore coincé aujourd'hui dans un cadre défini par un organisme, l'ICNIRP, en français la « Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants », un organisme tout sauf indépendant... Nous rappe-

⇒ situation de telles zones sont réclamées par les personnes touchées par le syndrome des micro-ondes.

Des éléments positifs ?

Pour terminer, dans une approche positive, arrêtons-nous sur les quelques éléments qui nous semblent « aller dans le bon sens ». Nous constatons une convergence - une sorte de « consensus émergent » - au sujet des soins de santé. Tous les partis prônent en effet une meilleure prise en considération des électrosensibles, et de leurs besoins spécifiques, par les professionnels de la santé. Les Engagés, par exemple, proposent de « tenir compte de l'impact que les rayonnements électromagnétiques présents dans des établissements de soins pourraient avoir sur les personnes électrohypersensibles ». Dans notre enquête, la plupart des témoins ont en effet exposé le surcroît de souffrance que représente aujourd'hui un passage à l'hôpital, un comble ! Autre exemple, le PS propose « de créer des zones exemptes de réseaux sans fil (« zones blanches ») dans des établissements et des lieux publics (hôpitaux, écoles, dans le secteur du tourisme etc.) afin de protéger les personnes électrohypersensibles. » Rien ne devrait donc empêcher le déploiement d'une campagne d'information large auprès des médecins, des hôpitaux, des maisons médicales... Par ricochet, cela pourrait également être l'occasion d'informer enfin la population belge. Pour les électrosensibles, il s'agirait d'une première ouverture dans le brouillard dense masquant leur existence. Rappelons l'existence de l'« Hippocrate electrosmog appeal Belgium », signé par plus de 500 médecins de notre pays, et autant de membres du personnel paramédical. Cet appel sonne l'alerte et rappelle que « Le principe de précaution n'a nullement été respecté lors du déploiement massif de ces technologies sans fil. Les normes censées protéger la population de l'exposition aux rayonnements électromagnétiques RF/MO (Radiofréquences/Micro-ondes) ne tiennent compte que

de l'échauffement des tissus (effet thermique) lors d'une exposition de durée limitée (30 minutes). Ces normes ne tiennent pas compte des expositions répétées et/ou prolongées ni de tous les autres effets biologiques non thermiques qui surviennent à des valeurs nettement inférieures aux valeurs actuellement autorisées. ». (3) Cet appel du personnel médical, comme le rapport d'enquête sur l'ICNIRP, semble depuis son lancement fermé par les autorités sanitaires à

Nous demandons, au plus vite, la dissolution de l'ICNIRP

double tour dans un placard... Les Engagés se distinguent en faisant preuve de pur bon sens dans l'une de leurs réponses. Après avoir affirmé ne pas voir d'inconvénient à ce que les personnes électrohypersensibles puissent adapter leurs logements pour se protéger des micro-ondes (4), ils ajoutent : « Nous sommes également favorables à la mise en œuvre d'un principe intrabelge d'utilisation des sites d'émissions entre opérateurs de sorte à réduire la multiplicité des implantations et des antennes tout en améliorant le taux de couverture du territoire. ». Ils sont les seuls à évoquer cette aberration : les rayonnements électromagnétiques et leurs antennes sont, en tous points du territoire, présents en autant de couches superposées qu'il y a d'opérateurs de téléphonie mobile ! Les Engagés vont-ils s'emparer du poste de ministre des télécommunications pour mettre de l'ordre... ? Suspense... Pour résumer la situation sous un prisme positif, en couplant ces réponses avec les attitudes de vote au Sénat en 2021, quelques initiatives minimales devraient donc être envisageables durant la

prochaine législature dans la partie francophone du pays... En espérant un « effet boule neige » et des initiatives, enfin, pour traiter ce scandale sanitaire sans précédent.

Laissons le mot de la fin à Fatima Ahallouch, la parlementaire PS qui a porté cette question à bras le corps durant la dernière législature devant le Sénat. Après le rejet de son texte de reconnaissance, elle a évoqué (5) la suite : « L'idée est de réfléchir à comment inscrire des mesures à l'agenda politique, et éviter que ces personnes soient renvoyées dans l'ombre dans laquelle elles ont été maintenues jusqu'à aujourd'hui. Il faut se saisir de la question à tous les niveaux de pouvoir, et notamment à l'échelon communal. Après ce travail, pour ma part, je serai plus vigilante et impliquée au niveau local. Le PTB, Les Engagés, le PS et Ecolo ont voté pour la reconnaissance : il n'est plus possible de tout balayer d'un revers de la main. Avec ces partis, des initiatives doivent donc être possibles, au niveau wallon par exemple. Ça doit devenir un sujet de santé publique incontournable. » G. H.

(1) Une version longue du présent texte est disponible sur notre site www.ensemble.be

(2) Rapport d'enquête « La Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants (ICNIRP) : Conflits d'intérêts, 5G et Capture réglementaire », Klaus Buchner & Michèle Rivasi, Juin 2020. Disponible sur notre site, sous le titre « Rapport parlementaire européen (Groupe des Verts) : De flagrants conflits d'intérêts... ». www.ensemble.be

(3) Le texte de l'appel est disponible en ligne. <https://www.hippocrates-electrosmog-appel.be/appel>

(4) Des aides seraient à prévoir, pour des travaux de blindages très coûteux, à puiser bien évidemment dans les profits colossaux des industriels, responsables de cette pollution électromagnétique.

(5) « Fatima Ahallouch : "Nous avons fait avancer le débat !" », Ensemble ! n°111, pages 95 à 105.

▷ Une version longue de l'article est disponible sur notre site.

Une sorte de consensus politique émerge pour prôner une meilleure prise en considération des électrosensibles par les professionnels de la santé